

**EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux  
194, boulevard Albin Durand  
84260 SARRIANS**

**COMPTE RENDU  
du 13 février 2014  
A VILLES SUR AUZON**

L'an deux mille quatorze et le 13 février, les membres du comité syndical se sont réunis à Villes sur Auzon sur convocation qui leur a été adressée selon les formes légales.

**Présents :** MM Guy REY et Alain GUILLAUME (Aubignan), Philippe HECKEL (CCPRO pour Bédarrides), Jacques POMIAN (Bédoin), Bruno GANDON (Carpentras), Pascal BULTE (Crillon le Brave), Vincent SOARD et Philippe SOARD (Lafare), Jean-Pierre OLIOSO et Antoine ALARCOS (Loriol du Comtat), Gérard MEGEL (Mazan), Germain QUILES (Modène), Joël VILLON (Mormoiron), Pierre MARGAILLAN (Monteux), Robert ONDE (Sarrians), Pascal CHASTAN (Vacqueyras), Robert DUFOUR et Pierre COURBET (Villes sur Auzon)

**Absents excusés :** Mme Espenon Evelyne et MM Onde Claude, Pichot Alain et Lewonczuck Florian.

Monsieur le Maire de Villes sur Auzon souhaite la bienvenue aux délégués. Il souligne que ce sera son dernier comité syndical car il ne se présentera plus en qualité de maire. M Margaillan indique, lui aussi, qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections ; il souhaite bonne chance à la future nouvelle équipe élue.

Il explique que la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) va être confiée, de par la loi, aux EPCI à fiscalité propre. Le fait d'être passée EPAGE permet de maintenir l'idée de gestion des cours d'eau par bassin versant.

Il souligne enfin l'accueil chaleureux et souriant qui est réservé au comité syndical dans chacune des communes.

M Gandon est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 12 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président charge M Gandon de présenter la première question à l'ordre du jour : **ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2014**

D'ici le vote du BP 2014, l'EPAGE SOMV doit engager des opérations d'investissement dont les crédits avaient été votés lors du BP 2013, mais qui ne font pas partie des RAR.

L'article L1612-1 du CGCT alinéa 3 dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Sont prises en compte pour la détermination de l'assiette de calcul pour l'exercice 2014, les dépenses de la section d'investissement votées au budget 2013 sans le remboursement en capital des emprunts.

Soit pour l'EPAGE SOMV :

	Crédits votés BP 2013	25 % du BP 2013
Chap 20	236 260,00 €	59 065,00 €
Chap 21	156 000,00 €	39 000,00 €
Chap 23	1 419 911,84 €	354 977,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 812 171,84 €</b>	<b>453 042,96 €</b>

Conformément à la législation, l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Ainsi, M. le Président propose de faire application de cet article de la manière suivante :

Chap/art	Intitulé de l'opération (pour info)	Crédit affecté
2031	Etude évaluation, bilan contrat de rivières	54 540,00 €
2113	Acquisitions foncières, terrains M. TORT à la Périale	64 100,00 €
2315	Marché bons commande - entretien ripisylve Marché bons commande - entretien et restauration digues PPRE 2013	32 300,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>150 940,00 €</b>

Le Président demande l'autorisation à l'assemblée d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précisées dans le tableau ci-dessus avant le vote du BP 2014.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président présente la question suivante **l'AUGMENTATION DE LA VALEUR DES TICKETS RESTAURANT**

Les agents de l'EPAGE SOMV bénéficient de tickets restaurant dont le montant a été fixé relativement au plafond maximal exonéré de charges sociales pour l'employeur. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce plafond d'exonération a été revalorisé à 5,33 €.

Le Président propose à l'assemblée d'autoriser l'augmentation du montant des tickets restaurants de + 0,58 €, ce qui portera la valeur du ticket à 8,88 €. Suite à l'interrogation de M Courbet il est précisé que le montant des tickets était précédemment à 8,30 € (5,30 € correspondant au plafond d'exonération patronale avec une répartition de 60 % employeur et 40 % employé qui reste inchangé).

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Mme Bakour présente le **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014**

Au vu des dispositions de l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le comité syndical souhaite engager en 2014.

La simulation du résultat de l'exercice 2013 a été faite (cf. ci-dessous), en attendant la sortie du Compte de Gestion de la Trésorerie pour confirmation et/ou rectification.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	641 988,64 €	1 399 843,83 €
DEPENSES	361 072,47 €	886 041,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>280 916,17 €</b>	<b>513 802,06 €</b>
Reports 2012	56 341,08 €	39 994,84 €
Résultat clôture 2013 section Fonctionnement		337 257,25 €
Résultat clôture 2013 section Investissement		553 796,90 €
Solde Reste A Réaliser 2013		-78 677,02 €

*Simulation du résultat comptable 2013 au 28/01/2014 – hors validation du compte de gestion*

D'après la simulation, et en tenant compte des Reste A Réaliser (RAR), l'EPAGE SOMV dégage un excédent en sections de fonctionnement et d'investissement. Il est proposé d'affecter ces excédents en recettes de fonctionnement et d'investissement dans le BP2014.

#### **Pour le Budget 2014 :**

Il est prévu de voter le Compte Administratif 2013 avant le vote du Budget 2014, afin de reprendre le résultat 2013 dans le BP. Les RAR en investissement correspondent aux engagements comptables (dépense et recettes), non mandatés ou non titrés au 31 décembre 2013.

#### **Impact de la restitution de l'actif et du passif des bassins de rétention de Carpentras, à la commune :**

- l'emprunt (capital et intérêt) relatif à la réalisation de ces bassins devrait être transféré avant le vote du BP 2014 à la commune. L'annuité de cet emprunt est donc supprimée du budget de l'EPAGE SOMV. A partir de 2014, cette annuité n'est donc plus refacturée à Carpentras par le biais de leur contribution.
- L'EPAGE SOMV ne paye plus de charges de fonctionnement de ces bassins (consommation EDF et entretien de la végétation...) estimées en moyenne à 5430 €/an.

Reprise des provisions constituées aux budgets précédents :

En 2011 et 2012, l'EPAGE SOMV a provisionné afin d'assurer le financement des travaux du PAPI 1, en l'occurrence la réalisation du bassin écrêteur de crue de la Blouvarde.

En 2014, il faut rembourser la totalité du capital du prêt relais (soit 481 362,00 €), donc la totalité de la provision sera reprise (soit 449 251,30 €). Le reliquat du remboursement du capital du prêt relais sera assuré par l'affectation du résultat 2013.

En section de fonctionnement

Afin de pouvoir financer une partie des dépenses d'investissement sur les ressources propre, il y aura un virement entre la section de fonctionnement c/023 et la section d'investissement c/021. Le montant de ce virement peut être modulé.

Il est possible de créer une provision semi-budgétaire pour « risques et charges ».

En section d'investissement, les crédits relatifs aux programmes « en routine » de l'EPAGE SOMV seront proposés (acquisitions foncières amiables sur Périale et Belle Ile, PPRE2014, marché d'entretien des digues classées...), ainsi que les crédits relatifs à des projets dans lesquels l'EPAGE SOMV est partie prenante (la mise en œuvre du plan de gestion de Belle Ile...).

Pour la simulation, les contributions s'élèvent à 530 000 € et prennent en compte la participation directe des membres au financement d'opérations d'investissement qui se sont soldées en 2013 (cf page suivante, pour le détail de la simulation), ainsi que l'augmentation de la part d'autofinancement pour le programme d'entretien depuis que l'Agence de l'Eau a retiré ses aides sur ce type de travaux.

Simulation contribution des membres – DOB 2014

MEMBRES	Taux de participation des communes	CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT			Taux de participation des communes	CHARGES D'INVESTISSEMENT			Total de la contribution en € (année 2014)	Contribution de l'année 2013 (pour mémoire)
		Dépenses de fonctionnement en €	Travaux d'entretien en €	Fonds de sécurité en €		Provision au Plan d'Action de Prévention des Inondations	Service de la dette en €	Travaux 2012 réparations urgentes digues Auzon + Gde Levade		
			Cours d'eau							
AUBIGNAN	5,74	13 443,52	11 470,58	437,32	5,17	0,00	1 845,11	2 145,92	29 342,46	27 833,73
BEAUMES DE VENISE	3,29	7 716,76	6 584,27	251,03	2,80	0,00	3 032,02	1 164,08	18 748,15	17 807,66
CCPRO (pour BEDARRIDES)	14,34	33 613,37	28 680,35	1 093,44	16,37	0,00	6 374,18	6 796,43	76 557,77	76 260,74
BEDOIN	5,92	13 880,56	11 843,48	451,53	4,50	0,00	1 741,11	1 869,91	29 786,60	27 648,30
CAROMB	3,25	7 629,48	6 509,79	248,19	2,99	0,00	1 167,16	1 240,67	16 795,29	16 086,07
CARPENTRAS	7,82	18 324,83	15 635,52	596,10	14,99	0,00	5 321,12	6 223,04	46 100,62	66 357,15
CRILLON LE BRAVE	1,06	2 473,27	2 110,30	80,46	0,93	0,00	301,49	386,45	5 351,96	5 087,85
LAFARE	0,54	1 262,03	1 076,82	41,05	0,83	0,00	274,92	346,02	3 000,85	3 188,63
LORIOLE DU COMTAT	9,22	21 610,04	18 438,60	702,97	7,26	0,00	2 853,29	3 012,42	46 617,31	43 472,21
MAZAN	3,79	8 893,60	7 588,39	289,31	3,36	0,00	1 229,77	1 395,76	19 396,82	18 443,08
MODENE	0,86	2 013,06	1 717,63	65,48	1,05	0,00	1 133,91	434,80	5 364,88	5 407,65
MONTEUX	23,43	54 921,21	46 861,10	1 786,58	20,45	0,00	14 385,44	8 487,87	126 442,20	120 253,46
MORMOIRON	1,75	4 094,21	3 493,36	133,18	1,71	0,00	465,60	708,43	8 894,78	8 605,73
ST PIERRE DE VASSOLS	0,63	1 466,58	1 251,35	47,71	0,98	0,00	271,56	405,25	3 442,46	3 669,14
SARRIANS	15,35	35 991,07	30 709,10	1 170,78	13,52	0,00	5 095,56	5 611,76	78 578,28	74 670,94
VACQUEYRAS	1,24	2 912,11	2 484,73	94,73	1,45	0,00	519,75	603,98	6 615,31	6 617,62
VILLES SUR AUZON	1,77	4 154,30	3 544,62	135,14	1,64	0,00	448,22	681,99	8 964,28	8 590,03
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>234 400,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>7 625,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 460,21</b>	<b>41 514,79</b>	<b>530 000,00</b>	<b>530 000,00</b>
			X° prog AE RMC = 0 financement 50 % à autofinancer				SANS annuité emprunt bassin carpentras, sinon + 14627,54 €			

M Pomian dit que le montant de la contribution de Bédoin augmente de 2000 euros et que l'adjoint aux finances ne manquera pas de faire part de son désaccord. S'ensuit donc une discussion sur le montant de la contribution communale qui ne fait pas l'unanimité.

Plusieurs explications sont émises concernant la hausse :

1/Le fait d'avoir enlevé l'annuité du prêt des bassins de rétention de Carpentras, qui était en totalité refacturé à Carpentras.

La contribution étant « identique » au global à celle de l'année dernière (soit 530 000 €), pour les petites communes il y a donc bien une hausse. La contribution serait réellement identique si elle baissait (du montant de l'annuité du prêt de Carpentras) sur le total général puisque les années précédentes les autres communes n'avait pas ce montant à leur charge.

2/une discussion s'installe concernant la clé de répartition. M Gandon souligne qu'il n'est pas possible de modifier cette clé qui est statutaire, mais qu'effectivement Carpentras est la seule commune à avoir une contribution à la baisse ce qui est logique avec le transfert de l'emprunt dans le budget de la ville de Carpentras. La clé de répartition est différente pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, mais elles dépendent, entre autre, d'un coefficient de position géographique et d'un coefficient d'ordre des cours d'eau.

3/ Par ailleurs, l'Agence de l'Eau ne finance plus le programme pluriannuel d'entretien à moins d'être dans le cadre de bonification contractuelle (ce qui n'est pas le cas actuellement). A ouverture de crédit équivalente pour le PPRE, le montant en autofinancement pour 2014 serait donc de 200 000 € contre 90 000 € en 2013. M Guillaume intervient pour indiquer qu'il ne faut qu'en même pas faire moins de travaux d'entretien.

Mme Bakour indique que si on garde la même proportion de travaux et que la part des financeurs baisse, mécaniquement la part d'autofinancement augmente.

Mme Bagnol souligne que chaque année la contribution est fixée sur une ouverture de crédit de 450 000 €. Or le montant des marchés sur les 4 lots du PPRE n'atteint pas cette somme. Une solution pour diminuer les contributions serait de ne faire contribuer les membres que sur la part réelle des travaux des 4 lots.

M Rey dit que les travaux d'entretien ne sont pas faits correctement car l'herbe faucardée dans le Brégoux est laissée dans la rivière. Par ailleurs il fait part aussi de son mécontentement concernant les travaux de curage dans le Brégoux, qui seraient, selon lui, insuffisants.

Mme Bakour lui répond que le curage tel qu'il a été fait au Brégoux répond au dossier de déclaration loi sur l'eau déposé et validé par la DDT 84. Elle ajoute que les travaux ont été suivis de près par les agents de la police de l'eau et qu'ils sont conformes avec la réglementation. M Rey avait déjà indiqué son mécontentement sur les travaux de curage du Brégoux au comité du 3 octobre 2013 et les mêmes éléments lui avaient été répondus.

Les élus prennent acte du DOB et disent que le montant de la contribution communale sera à revoir avec la nouvelle équipe après les élections municipales.

Monsieur le Président charge M Gandon de poursuivre l'ordre du jour par **L'AVENANT N°1 AU PPRE 2013 LOT N°3**

Par marché en date du 10 septembre 2013, l'EPAGE du Sud Ouest Mont Ventoux a confié le lot n°3 du marché de travaux « « Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau - Programme 2013 » au groupement d'entreprises Donnadiou et Frêne.

Des modifications dans les quantités sont dues à l'état d'embroussaillage des cours d'eau lors de l'établissement de l'avant-métré. Cet état n'a pas permis de comptabiliser correctement les quantités :

- Sur le Seyrel à Aubignan, le nombre de baliveaux et d'arbres de Ø 10 - 25 cm a été sous-estimé.
- Sur les fossés du Bigourd et de Saint-Paul à Mazan, une partie du débroussaillage considérée comme facile a été reconsidérée comme difficile pendant l'exécution des travaux.
- Sur le Mède à Modène, une partie du débroussaillage prévue manuellement a dû être réalisée mécaniquement.
- Sur la mayre de Malpassé à Mazan, une partie du débroussaillage prévue mécaniquement a du être réalisée manuellement (présence de piquets métalliques risquant d'endommager l'épareuse).

L'avenant précise ces travaux supplémentaires et la modification financière du marché. En résumé :

- Augmentation du montant du marché : + 5 975,45 € HT ; cette somme correspond à environ 8,02 % du montant total général du lot n°3 du marché «Programme de restauration et d'entretien des cours d'eau - Programme 2013» et le fait passer :

de 74 524,85 Euros HT à 80 500,30 Euros HT

*NB : le taux de la TVA ayant changé au 1/01/2014, il sera appliqué un taux différent selon que les travaux ont été réceptionnés en 2013 ou le seront en 2014. Au global, le montant TTC du marché avec avenant sera 96 308,39 €.*

Cette question est adoptée à l'unanimité.

M Gandon poursuit par **LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ACQUISITIONS FONCIERES 2014 SUR LE SITE DE LA PERIALE**

Les projets conjoints d'aménagement écologique et de création d'une ZEC sur la zone de la Périale à Monteux, ont permis de définir le périmètre foncier nécessaire à la réalisation de ces aménagements. L'EPAGE SOMV est d'ores et déjà propriétaire de 30,5 ha + 2,45 ha qui sont en phase finale de transaction, soit 41,1 % de la zone.

Dans le cadre des acquisitions amiables des parcelles inscrites dans le périmètre de la zone d'expansion de crue de la Périale, un propriétaire a fait part à l'EPAGE SOMV de son souhait de vendre :

- M. Claude TORT ; parcelles section H, n° 586 - 701 - 702 - 704- 705 au lieu-dit « les Rouchières », d'une surface totale de 47 180 m².

Ces parcelles sont actuellement exploitées par un fermier, dont il faut prendre en compte les indemnités d'éviction.

Selon l'estimation des Domaines, l'évaluation de la valeur vénale globale des parcelles est établie à 41 518 €, plus 14 975 € d'indemnité revenant au locataire déclaré de ces parcelles.

Le budget prévisionnel pour l'acquisition est de 62 800 € HT.

Poste	Coût HT	Coût TTC
Valeur vénale Parcelles	41 518 €	41 518 €
Résiliation bail de fermage	14 975 €	14 975 €
Frais de notaire (Vv)	1 770 €	1 770 €
Frais de notaire (résiliation bail)	1 380 €	1 380 €
Frais de notaire (vendeur)	450 €	450 €
<b>Sous-total</b>	<b>60 093 €</b>	<b>60 093 €</b>
Divers & imprévus (environ 4,5 %)	2 707 €	2 707 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 800 €</b>	<b>62 800 €</b>

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Organismes	Taux	Montant en euros HT
Agence de l'Eau *	25 %*	15 700 €
Conseil Général 84 **	20 %**	12 560 €
EPAGE SOMV	55 %	34 540 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>62 800 €</b>

\* : Une subvention complémentaire de l'Agence de l'Eau RM&C pourra porter le taux de financement à 50 % si un Plan de gestion de la zone humide de la Périale est mis en place.

\*\* : L'aide du Conseil général est d'ores et déjà acquise (délibérations du Conseil Général n°2012-975 du 23 novembre 2012 + n°2012-427 du 22 juin 2012).

Cette question est adoptée à l'unanimité.

### M Margailan présente ensuite LA PROCEDURE DE DEMANDE DE MISE EN RESERVE DE CHASSE DES TERRAINS SYNDICAUX DE LA ZONE HUMIDE DE BELLE ILE

En application du L422-27 du Code de l'Environnement, l'EPAGE SOMV souhaite demander l'institution d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur les terrains de l'Espace Naturel Sensible de Belle Ile dont il est propriétaire.

Eu égard à l'incompatibilité de la pratique de la chasse avec les principes de gestion du patrimoine naturel préconisés par le CEN PACA et considérant l'incompatibilité de cette pratique avec l'accueil du public, l'EPAGE SOMV souhaite instituer une réserve de chasse et de faune sauvage sur ses terrains.

M. le Président demande l'autorisation pour déposer en Préfecture le dossier de demande d'institution d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur les terrains syndicaux du site de Belle Ile.

M Rey fait part de son mécontentement concernant cette zone et regrette amèrement de l'avoir cédé au SIBSOMV. Il soutient les chasseurs dont le territoire s'amointrit sans cesse.

M Guillaume le soutient.

Cette question est votée à la majorité moins 2 voix.

### QUESTIONS DIVERSES

M Philippe Soard indique qu'un passage à gué sur la Salette est bouché. Il souhaite savoir si des travaux ont été faits car il l'a déjà signalé. Mme Bakour en fera part à M Oubrier.

Mme Bakour distribue un questionnaire concernant le Contrat de Rivières 2008-2013, qui vient de s'achever, à renvoyer au syndicat. Ce questionnaire à destination des élus, entre dans le cadre de l'élaboration de l'étude bilan et évaluation du Contrat de Rivières du SOMV en cours.

Elle fait part aussi de l'urgence, une fois les élections municipales passées, à transmettre les noms des délégués désignés pour l'EPAGE SOMV afin que le budget primitif soit voté avant le 30 avril, date butoir réglementairement.

Monsieur le Président souhaite une nouvelle fois tous ces vœux de continuité et de réussite à la future équipe et lève la séance à 20h00. M Dufour propose de lever le verre de l'amitié.